



Cette unité hydrographique est caractérisée par une faible densité de population, des forêts en tête de bassin, la présence de petits cours d'eau et de zones humides qui sont autant de facteurs favorables pour la qualité de l'eau. L'élevage et la culture (66 % de l'occupation du sol en SAU), la présence d'ouvrages hydrauliques sur certaines rivières et un risque érosif fort à très fort sont des facteurs défavorables au bon état des milieux aquatiques.

La masse d'eau souterraine concernée par ce territoire (éocène) est dégradée par les pesticides et en risque de non atteinte du bon état pour 2021 (sur les paramètres nitrates et pesticides, notamment).

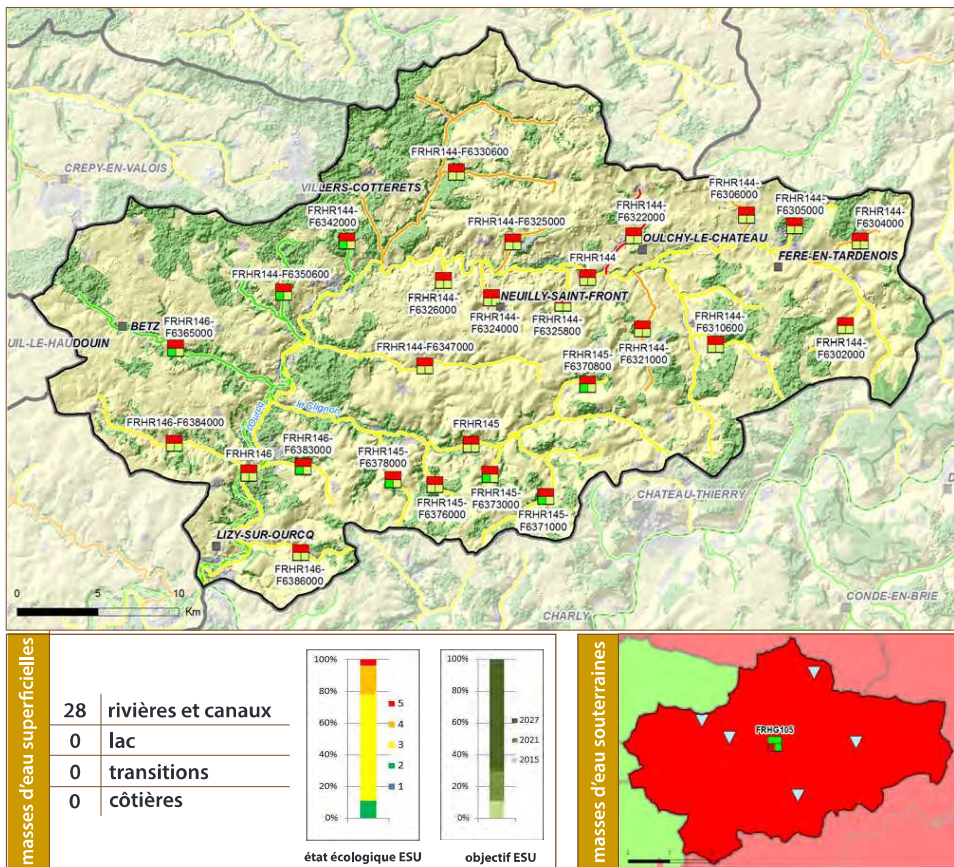
L'Ourcq est influencée par la présence du canal du même nom.

La qualité des eaux de cette unité hydrographique est globalement moyenne, y compris en amont du bassin versant. Les dégradations sont dues aux paramètres biologiques voire physico-chimiques. On note également des contaminations par les métaux sur l'Ourcq, ainsi qu'un certain nombre de pesticides.

On n'observe pas de réelle amélioration de la qualité de l'eau sur ce bassin versant depuis le précédent cycle. Certains cours d'eau soumis à de fortes pressions, comme le Chaudailly, ont même tendance à se dégrader.

Des actions couplées sur les pollutions diffuses agricoles et ponctuelles d'assainissement sont donc encore nécessaires.

Un contrat global Ourcq Amont est en cours sur une partie de ce territoire.



Mesure	Nom de la Mesure	SO	AV	μ	E	ME %
<b>Réduction des pollutions des collectivités</b>						
ASS02	Mesures de réhabilitation de réseau pluvial strictement					
ASS0302	Mesures de réhabilitation de réseau d'assainissement au-delà de la directive ERU					
ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)					
ASS0801	Mesures de traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif) au-delà de la directive ERU					
<b>Réduction des pollutions des industries</b>						
IND13	Mesures de réduction pollution hors substances dangereuses					
<b>Réduction des pollutions agricoles - Transferts</b>						
AGR0201	Mesures de réduction des transferts de fertilisants dans le cadre de la directive nitrate					
AGR0202	Mesures de réduction des transferts d'intrants au-delà de la Directive nitrates					
AGR06	Elaboration d'un programme d'action Erosion					
<b>Réduction des pollutions agricoles - Apports de fertilisants et pesticides</b>						
AGR0301	Mesures de réduction des apports de fertilisants - Directive nitrates					
AGR0302	Mesures de réduction des apports de fertilisants - Au-delà de la Directive nitrates					
AGR0303	Mesures de réduction des apports de pesticides					
AGR0401	Mesures de développement de pratiques pérennes à faibles intrants					
AGR05	Elaboration d'un programme d'action AAC					
<b>Protection et restauration des milieux</b>						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau					
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique					
MIA14	Mesures de gestion des zones humides					
<b>Ressource</b>						
RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau					
RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation					
RES0602	Mesures de soutien d'étiage					
<b>Connaissance et gouvernance</b>						
AGR01	Etude globale et schéma directeur					